

Assemblée Générale du CDTHED

Samedi 26 septembre 2009

Maison Jean Kuntzman, Domaine Universitaire de Saint-Martin d'Hères (Isère)

Un pique-nique convivial et communautaire est organisé sur place à partir de midi, avec 33 convives. L'Assemblée commence à 14h55. L'AG est présidé par Henri Galy, Président du CDTHED, Roland Cordier, Vice-Président et Correspondant de l'Antenne de Côte d'Or, et Roger Thomas, Vice Président. Il y avait 38 adhérents et 4 invités, soit 42 présents : 10 du Rhône, 3 de Côte d'Or, 1 de Saône et Loire et 28 de l'Isère.

1 - Rapport général d'activité du CDTHED, bilan financier

Henri Galy, Président du CDTHED : Les activités de l'Antenne du Rhône dont le fonctionnement est suspendu depuis fin juillet 2009 seront incluses dans ce rapport général. Le bilan présenté ici porte sur la période écoulée depuis la dernière AG de septembre 2008. Il n'y a pas eu de grandes initiatives comme en 2007-2008, mais une activité constante et très soutenue, une « action de terrain » comme on dit.

1°) Action pour l'accessibilité

Ainsi que nous l'avons rappelé dans l'Éditorial de la Lettre du CDTHED n° 69, l'accessibilité aux handicapés a beaucoup progressé depuis une trentaine d'années. On a construit des logements accessibles. La voirie a été aménagée, etc. À Grenoble notamment, il y a eu le service de transport pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite) créé dans le cadre du service public SEMITAG, puis le tramway, et maintenant les autobus surbaissés équipés de palettes, la rénovation des arrêts de bus... Tout cela n'est pas tombé du ciel. Pour l'obtenir, il a fallu que les handicapés se battent eux aussi, avec le soutien de la population, pour faire pression sur les élus et les administrations. Il en va de l'accessibilité comme du reste (santé, école, emploi...) : rien n'est jamais définitivement acquis. Nous devons continuer à nous battre pour préserver les droits existants, c'est le meilleur moyen pour en obtenir de nouveaux.

Ainsi, à la Villeneuve de Grenoble, la Municipalité s'est livrée à une véritable régression en installant des chicanes qui gênent la libre circulation des personnes handicapées. Le CDTHED a organisé la mobilisation contre cette régression. Je ne développe pas : Rémi en parlera plus longuement lors du rapport de la commission accessibilité.

Je voudrais juste revenir sur un point. À la veille du conseil municipal de Grenoble du 6 juillet, nous avons demandé publiquement à intervenir devant les conseillers municipaux. Le chef de cabinet du Maire m'a téléphoné pour nous reprocher de n'avoir qu'une vue « partielle » de la question, que cette affaire allait être « utilisée politiquement »... Je lui ai répondu que c'était son problème, à lui et au Maire, et pas le nôtre. Si on se demandait à chaque fois si notre action pourrait être utilisée politiquement, alors on resterait couché à la maison tous les jours ! Nous ne sommes pas mandatés pour défendre l'« intérêt général », mais pour défendre l'intérêt particulier des handicapés, en toute indépendance. C'est cela l'esprit de notre association, sa marque de fabrique. C'est aussi la clé de nos grands et petits succès. Il y a un an et demi, notre esprit d'initiative et notre indépendance d'esprit nous ont permis de gagner contre le conseil général du Rhône. En juillet 2009, cela nous a permis d'obliger le Maire de Grenoble à recevoir personnellement une délégation du CDTHED pour un début de négociation...

2°) Dossiers individuels

Notre activité a été considérable dans ce domaine. Nous avons aidé des adhérents : cartes d'invalidité, candidature à des emplois de fonctionnaires (police nationale), etc. Nous répondons à des demandes de conseils : équipement de

voiture, etc. Nous avons représenté 2 adhérentes devant des commissions nationales : un recours à la CCAS (Commission Centrale d'Aide Sociale) concernant le calcul d'ACTP pour une adhérente en invalidité de l'Hérault (perdu) et un recours devant la CNIAAT (Cour Nationale de l'Incapacité de l'Assurance des Accidents du Travail) pour l'ACTP d'une adhérente du Rhône (gagné). Ces dossiers complexes ont été étudiés par Henri. C'est ensuite Roland qui, avec l'aide de Marie-Thérèse, est allé représenter le CDTHED et défendre les adhérents concernés. Roland et Marie-Thérèse sont également allés dans le Rhône pour un recours au Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (recours perdu, un appel est fait devant la CNIAAT). Plusieurs autres recours sont engagés, notamment un qui concerne une nouvelle adhésion dans le Vaucluse... De plus en plus de gens nous contactent grâce au site internet, et adhèrent ainsi au CDTHED. Un problème de prise en charge de surcoût pour l'achat d'une voiture a enfin abouti, positivement, après des années d'une véritable bataille de tranchée contre le conseil général de l'Isère... Mais un autre long conflit (remboursement incomplet de frais de transport d'élèves handicapés en voiture personnelle) reste en suspens.

3°) Santé, Sécurité sociale

Le CDTHED s'est prononcé contre la Loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires), et en particulier contre la création des Agences Régionales de Santé (ARS) dont nous refusons le principe (Cf. la Lettre du CDTHED n° 69). Concernant les soins infirmiers à domicile, nous avons participé aux négociations avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) de Grenoble pour obtenir le maintien de la possibilité de déroger à la nomenclature qui limite la prise en charge des AIS (Actes Infirmiers de Soins) à 4 séances de 3 AIS par jour. Un compromis a été trouvé. Néanmoins, le fond du problème n'est pas réglé, nous continuons à revendiquer la suppression de cette limite. Une lettre ouverte a été adressée à M. Sarkozy par un groupe de patients handicapés et d'infirmiers. Il n'a jamais répondu !

Ayant appris par la presse les problèmes de refus de prise en charge des frais de transport établissements-domicile auxquels sont confrontés certains adultes handicapés depuis la parution d'un décret datant de juin 2007, nous avons été à l'origine d'une pétition nationale interassociative ADEPO-CDHR-CDTHED. Un groupe de travail a été constitué nationalement, auquel participent nos amis de l'ADEPO (Association de Défense des Polyhandicapés) qui défendent le principe de la prise en charge intégrale par la sécurité sociale. Il faudra analyser en détail le rapport du groupe de travail, et être attentif à l'éventuelle réforme que risque de préparer le Ministère dans les prochains mois. Dans le Département de l'Aude, notre adhérent Elios Penalver a fait un gros travail sur cette question. Il est allé démarcher des municipalités pour obtenir des signatures d'élus et de citoyens en nombre.

4°) Fonctionnement de l'Association

Il faut mentionner nos difficultés, et voir comment essayer de les surmonter. Les Commissions Santé et Emploi du CDTHED restent suspendues. Il y a des adhérents intéressés, mais il manque des responsables pour en assumer la coordination : si des volontaires se présentent aujourd'hui, ou demain, ces commissions pourront redémarrer. Le suivi des dossiers individuels repose sur un trop petit nombre de camarades. Le Bureau propose de mettre en place de nouvelles séances de formation au cours de l'année 2009-2010.

Le plus gros problème se situe dans le Rhône. Fin juillet, les correspondants de l'Antenne CDTHED du Rhône nous ont brusquement informés qu'ils démissionnaient de leurs responsabilités, entraînant dans leur démission la majorité des membres du Bureau de l'Antenne élus pour un an en novembre 2008 par les adhérents CDTHED du Rhône. Ils ont par ailleurs décommandé la réservation de la salle où devait se tenir la réunion locale initialement prévue pour le 12 septembre 2009... Dans de telles conditions, bien évidemment, le fonctionnement de l'Antenne a dû être suspendu et l'AG locale reportée. Je ne vais pas revenir sur ces querelles de personnes parce que ce qui compte maintenant c'est de s'organiser pour répondre aux attentes des adhérents du Rhône. Le Bureau du CDTHED qui s'est tenu début septembre a d'ores et déjà décidé d'organiser une AG des adhérents du Rhône dans les mois qui viennent.

Notre action dans le Rhône reste largement positive : grâce au Siège du CDTHED, 300 allocataires ACTP touchent maintenant la prestation à laquelle ils ont droit, sans abattement depuis mars 2008. Nous avons monté 5 dossiers devant les commissions d'aide sociale et nous avons rédigé les lettres de recours gracieux de 10 autres. Avec notre aide, ces 15 adhérents ont récupéré de 4000 à 10 000 euros ! Nous avons pu ensuite constituer une antenne CDTHED dans le Rhône. Durant sept mois de fonctionnement autonome, cette antenne a commencé à recueillir les revendications des travailleurs handicapés de deux ESAT (Établissements de Service et d'Aide par le Travail, ex-CAT), à examiner certains problèmes d'accessibilité, et à nouer des liens avec des parents d'handicapés. Le CDTHED est aujourd'hui reconnu et respecté par les élus du Conseil Général et de Villeurbanne, ainsi que par la Direction d'un ESAT, et quelques autres associations importantes dans le Département. Dans la suite de la discussion, nous allons voir comment

préparer cette assemblée des adhérents du Rhône, dont une dizaine d'entre eux sont aujourd'hui présents parmi nous.

Il y a d'autres points positifs sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Georges Vasquez, longtemps malade, a pu reprendre la maintenance du site Internet du CDTHED. Le retard de parution de la Lettre du CDTHED est épongé, Lucile nous expliquera dans quelles conditions... En Côte d'Or, après une année 2008 très difficile, notre antenne a progressé en nombre d'adhérents (14 cotisations 2009 contre 10 en 2008). Nous en discuterons plus tard, après le rapport de nos correspondants Marie-Thérèse et Roland Cordier. La Commission Accessibilité a connu une activité encore plus intense que l'année précédente, malgré un petit effectif et les problèmes de santé de deux de ses membres.

Le nombre d'adhérents connaît une avancée spectaculaire : à la veille de cette AG, nous avons déjà dépassé le nombre de cotisants 2008 avec 171 adhérents à jour de cotisation (138 renouvellements + 33 nouvelles adhésions), assurant ainsi une progression continue du CDTHED pour la 6^{ème} année consécutive, ce qui est exceptionnel à une époque où on nous rabat les oreilles avec le supposé « individualisme » des « gens » : 166 cotisants en 2008 contre 156 cotisants en 2007 (133 en 2003, 140 en 2004, 147 en 2005, 155 en 2006). On peut espérer atteindre les 180 cotisants, voire plus, à la fin de l'année, surtout si les invités ici présents nous font le plaisir d'adhérer pendant la réunion...

Un bilan est distribué. D'un côté, vous avez les comptes de l'année 2008. De l'autre côté, vous avez les comptes partiels de l'année 2009, arrêtés à la date du 21 septembre. Bien évidemment, c'est provisoire. La Trésorière, Marie-Thérèse Cordier, est à votre disposition pour d'éventuelles questions à ce sujet. Nos dépenses augmentent du fait de la très importante augmentation de nos frais de transport, inhérente à l'élargissement géographique du CDTHED et de l'augmentation des interventions devant les commissions d'appel pour défendre nos adhérents. La Lettre du CDTHED est aussi très déficitaire, mais elle contribue à notre audience. Compte tenu de nos très importantes réserves financières (plus d'une année de fonctionnement), le Bureau adopte pour l'instant des projets de budget déficitaire. Ainsi, nous ne proposons pas d'augmentation de la cotisation, ni de l'abonnement à la Lettre du CDTHED. Mais les adhérents doivent avoir conscience que dans un avenir proche (2011 ? 2012 ?), nous serons obligés de procéder à ces augmentations...

5°) La Lettre du CDTHED

Lucile Frison, rédactrice en chef de La Lettre du CDTHED : Nous avons envoyé à la CPPAP (Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse) un dossier pour demander le renouvellement de notre agrément qui nous permet de bénéficier des tarifs postaux réduits réservés à la Presse. Pour cela, nous avons dû boucler deux numéros de la Lettre du CDTHED (n° 70 et 71) en urgence, ce qui explique qu'ils sont un peu légers...

6°) Absences et messages

H. Galy : Bien évidemment, nombre de nos adhérents n'ont pas pu venir, du fait de l'éloignement et des difficultés liées à la maladie ou au handicap. Nous excuserons en particulier Michel Ferran, secrétaire général de la CDHR (Confédération de Défense des Handicapés et Retraités), qui s'est bien remis de son opération, mais n'est pas encore en état de faire un long voyage assis en train. Comme d'habitude, nous avons invité les associations, les organisations syndicales et politiques, les parlementaires et les Maires des principales communes de l'agglomération grenobloise et du département de l'Isère, ainsi que la presse. Concernant les organisations politiques et élus excusés, nous avons reçu des messages de : Mmes Annie David, sénatrice (PCF) ; Géneviève Fiorasso, députée de l'Isère (PS) ; Gisèle Pérez, Vice-Présidente du Conseil Général (PS) et de MM. Didier Migaud, député de l'Isère, président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale (PS) ; Louis Mermaz, Sénateur de l'Isère (PS) ; Jean Boyer, ancien sénateur (UMP) ; Michel Destot, député-maire de Grenoble (PS) ; François Brottes, député (PS) ; Georges Colombier, Député de l'Isère (UMP) ; Binet Erwan, Vice-Président du Conseil Général, premier secrétaire fédéral du PS ; Michel Savin, Maire de Domaine, Conseiller Général, président de l'UMP 38 et Yannick Boulard, maire de Fontaine (PCF). Se sont également excusés les responsables associatifs suivants : MM. Francis Roque, président de l'ADEPO (Association de Défense des Polyhandicapés) ; Jean-Pierre Boutaric, délégué départemental AFM (Association Française contre les Myopathies), et Vincent Capozza, président de l'ADASIR (Amicale Dauphiné-Ardèche-Savoies des Insuffisants Respiratoires) - ainsi que de M. Jean-Charles Zaninotto, Directeur de la DDASS et Mme Véronique Leurent, inspectrice à la DDASS de l'Isère.

Roland Cordier, Vice-Président du CDTHED : Les personnes non voyantes ne peuvent pas lire le rapport financier... À l'avenir, il faudra prendre des dispositions pour qu'elles puissent en prendre connaissance lors de l'AG !

V. L. (Échirolles, 38) : Nous avons reçu une réponse favorable de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

de Grenoble concernant les dépassements des 12 AIS par jour. Lors d'une réunion avec la CPAM de Grenoble, il a été décidé qu'une étude sera faite au cas par cas en utilisant comme support le formulaire de la DSI (Démarche de Soins Infirmiers). Mon infirmière a cinq dossiers de ce type. Le mien a été accepté, mais cela ne veut pas dire que les autres le seront... Nous n'avons pas de réponse du Ministère de la Santé : l'accord reste limité au niveau local. Je pense qu'il faut continuer d'approfondir cette question, faire des courriers, reprendre des contacts, etc.

Michel Issindou, Député-Maire de Gières (Parti Socialiste) : J'ai grand plaisir à vous accueillir sur le Campus qui est situé en majeure partie sur notre commune. Dans votre rapport d'activité, vous signalez qu'il existe encore des problèmes en matière d'accessibilité. Il faudra me laisser copie de ces courriers qui montrent et démontrent que, quels que soient les soins apportés à améliorer la circulation et l'accessibilité (je pense particulièrement au tramway qui est plutôt exemplaire sur l'agglomération), il reste encore des points noirs, notamment à Grenoble le conflit entre les piétons et vous-même. Il faut régler ces questions si l'on veut que la ville vous soit accessible de manière satisfaisante !

La Loi de 2005 a vu améliorer fortement la perception du handicap par la société. C'est une Loi très forte, on en parle assez souvent au Parlement, mais nous ne sommes pas sûrs non plus que cela ait fait progresser suffisamment vite les choses. Là aussi, il reste beaucoup à faire pour que vous parveniez à vivre comme les autres. Pour l'insertion dans l'emploi, les statistiques sont malheureusement là pour rappeler que vous n'avez pas un accès aussi évident que les autres personnes à l'emploi. Et en période de crise, c'est plus compliqué...

Je fais partie de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale, c'est un peu la raison de ma présence ici. Ce débat sur le handicap revient régulièrement à travers la discussion du PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) à l'Assemblée. Si vous le jugez utile, vous pourrez me faire passer les demandes les plus urgentes pour que l'on puisse les relayer. Je suis un Député d'opposition certes, mais l'on peut vraisemblablement à travers le débat, les amendements, faire passer les sujets qui vous intéressent. Les députés doivent se faire les relais de vos problèmes. Dans ce message amical, je veux vous dire que nous avons parfaitement conscience des difficultés au quotidien que vous pouvez avoir à travers votre handicap. Ce ne sont que des mots, mais si ces mots doivent se traduire par des actions concrètes, je suis prêt à vous aider.

Monique Jacquet, représentante départementale de l'APF (Association des Paralysés de France) Isère : Je suis la seule représentante de l'APF présente parce que la délégation est mobilisée pour organiser aujourd'hui un défilé en ville sur l'accessibilité. Concernant l'accessibilité, l'APF mène un combat semblable au vôtre, nous avons fait des manifestations communes ensemble. Je voudrais signaler qu'hier avait lieu l'inauguration des nouveaux véhicules des VFD (Voies Ferrées Départementales) : 35 nouveaux autocars [*modèles Temsa Tourmalin – NDLR*], très accessibles avec palette rétractable, sont ainsi mis en service sur l'ensemble du Département de l'Isère. Mais hier, il n'y avait qu'une seule association, c'était moi qui représentait l'APF... Ce serait bien que d'autres personnes viennent également lorsqu'il y a ce genre de manifestation afin d'avancer vers l'autonomie pour tous.

M-L. L. (Villeurbanne) : Je voudrais poser une question au Président du CDTHED : avez-vous des contacts avec l'APF ? Faites-vous des démarches conjointes, par exemple au niveau de l'accessibilité ?

Pascal Bonhomme, POI (Parti Ouvrier Indépendant) : Je voudrais apporter à cette AG le salut fraternel du Comité Départemental du POI. Je parlerai ici en tant qu'enseignant et en tant que militant politique. Cette rentrée scolaire a été la pire que nous ayons connue depuis au moins 30 ans que j'exerce ce métier. La RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) et son lot de restrictions budgétaires amènent le fait qu'un enseignant sur deux partant à la retraite n'est pas remplacé. On ferme des classes, 80 en Isère, ce qui amène à des situations dramatiques pour les élèves et les enseignants. Au plan national, 13 500 suppressions de postes cette année, 16 000 annoncés pour l'année prochaine, ce qui engendre des surcharges de classes... On constate les méfaits de la Loi de 2005 : on intègre, on intègre, mais dans des conditions épouvantables et quelques fois sans l'aide d'AVS (Auxiliaires de Vie Scolaires).

Nous avons subi également 3000 suppressions de postes de RASED. (Les postes de RASED sont des postes d'enseignants spécialisés qui aident les enfants en difficulté). En ne renouvelant pas leurs contrats, le gouvernement a programmé l'été dernier 10 000 licenciements d'AVS et d'EVS (Emplois Vie Scolaire). Ceux qui subsisteront ne seront plus employés par l'Éducation Nationale, mais passeront sous la coupe des associations caritatives subventionnées par l'État. Nous pouvons donc avoir des craintes pour les enfants handicapés. Il y a également des fermetures de classes spécialisées, notamment dans les EREA (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté).

Mais lorsque la mobilisation est unitaire et massive, comme ce fut le cas à l'EREA des déficients visuels de

Villeurbanne, on peut faire reculer les mesures qui sont prises contre les travailleurs et les citoyens de ce pays. Les mouvements sociaux de ce début d'année ont montré que la classe ouvrière est prête à défendre ses acquis. Des élus et militants de tendances diverses (PCF, Parti de Gauche, POI, syndicalistes de tous bords, etc.), appellent à une marche nationale pour l'Unité pour l'interdiction des licenciements. Des conférences départementales sont organisées pour la préparer, notamment le 16 octobre prochain à Échirolles.

C. D. (Chambéry) : Le Président de la République veut fiscaliser les indemnités journalières des accidents du travail : lorsqu'on fera sa déclaration d'impôt, on devra inclure les indemnités journalières dans les revenus. Jusqu'à présent, elles n'étaient pas déclarées, de même que celles provenant d'un arrêt maladie de longue durée. Avec les mesures relatives à l'impôt sur le revenu, il y a eu une réduction d'impôts de 25 % pour les plus riches. On a réduit les impôts annuels des 100 plus gros contribuables de plus d'un million d'euros. L'impôt des Sociétés est passé de 45 % à 33 %. La Cour des comptes estime que les recettes fiscales auraient diminué de 36 milliards...

Chaque fois que des cadeaux sont faits aux uns, les autres sont davantage imposés, notamment les malades, les handicapés. Nous voyons également cela avec le déremboursement des médicaments. Il ne faut pas se sentir responsable du soi-disant trou de la Sécurité Sociale, on n'arrête pas de dire que cela est en raison de grosses dépenses, cela est faux. Ils n'arrêtent pas d'exonérer les entreprises des cotisations salariales... Or, ces cotisations, c'est de l'argent qui rentre normalement dans les caisses de la Sécurité Sociale. Plus ça va, moins cet argent rentre, et après l'on nous dit que l'on dépense trop... Cela est faux, car l'on ne dépense jamais trop pour se soigner. À partir du moment où on est malade, on se soigne, et la Sécurité Sociale a été créée justement pour aider à se soigner.

H. R. (Dijon) : J'ai fait partie de plusieurs associations où nous nous mettons en cercle. Au CDTHED, on devrait appliquer cette forme d'AG. Ici, il y a des personnes lisant sur les lèvres... Lorsque l'orateur se trouve derrière elles, ce n'est pas facile. Si nous sommes en cercle, il leur est plus facile de voir tout le monde. Mis à part Marie-Thérèse et Roland je ne connais personne. Normalement lorsque l'on prend la parole il est bon de se présenter (ce qui a été fait et ce que j'ai failli oublier de faire) : cette façon de procéder permet d'apprendre à se connaître.

H. Galy : Avons-nous des contacts avec les autres associations ? Oui. Nous avons adressé notre invitation aux associations bien entendu. En fonction de nos disponibilités, nous allons aux AG des autres associations qui nous invitent. Nous nous retrouvons lors de rencontres avec le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération grenobloise) sur les problèmes d'accessibilité, dans les délégations à la CPAM sur les soins infirmiers, etc. Nous voyons les revendications sur lesquelles nous sommes d'accord, puis on essaye de se coordonner pour les faire aboutir. De même, lorsqu'un travailleur handicapé dans une entreprise ou une administration nous demande de l'aide, nous essayons de contacter les organisations syndicales ou nous demandons à l'intéressé de les contacter. Nous ne nous posons pas en concurrents des syndicats, nous essayons de travailler en collaboration avec eux.

2 - Antenne de Côte d'Or [Responsables : Marie-Thérèse et Roland Cordier]

Marie-Thérèse Cordier : Depuis sa création le 18 novembre 2000, notre antenne poursuit son fonctionnement régulier. Les réunions avec les adhérents se déroulent trimestriellement, elles sont l'occasion d'évoquer les problèmes locaux concernant tout particulièrement l'accessibilité en général, et les transports en commun dijonnais en particulier.

Comme dans la plupart des communes de France, existe à Dijon une Commission inter communale d'accessibilité. L'une de nos adhérentes, en fauteuil roulant, représente le CDTHED et tient informés les adhérents de ce qui se fait. La réunion du 23 septembre 2008 a mis l'accent sur les transports en raison de l'arrivée pour 2013 du tram, mais la question de l'accessibilité du réseau de transport en commun reste toujours le parent pauvre.

Le Service de transport spécialisé pour PMR DIVIA-Accès donne dans l'ensemble satisfaction. Il permet aux personnes handicapées de se déplacer à raison d'un euro la course, ce prix est égal à celui du ticket de bus dijonnais (depuis le 1er juillet 2008). Le 26 août dernier, nous avons rencontré la Direction du réseau DIVIA pour faire le point sur la situation, en évoquant entre autres le marquage des places réservées qui pose toujours problème puisque les autocollants sont assez souvent arrachés. Nous avons suggéré la pose de plaques métallique, demande restée vaine depuis 2 ans... Il nous faut donc réagir, peut-être par le biais d'une pétition.

Nous avons assisté deux de nos adhérents auprès de la MDPH afin de faire valoir leurs droits. Un dossier a été gagné,

l'autre est toujours en cours. Le nombre d'adhérents qui augmentait régulièrement a brusquement chuté en 2008 (10 contre 19 en 2007), mais nous commençons à redresser la barre en 2009, puisqu'à ce jour nous atteignons déjà le chiffre de 14. Il nous manque des parents d'enfants handicapés pour élargir notre champ d'action.

Concernant nos projets, il faut rester modeste et agir en fonction de nos moyens. Notre réunion de rentrée du 19 septembre dernier a décidé une campagne sur l'accessibilité. Par ailleurs, nous envisageons la célébration du 10^{ème} Anniversaire de l'Antenne, mais rien n'est encore défini sur ce point. Notre antenne est certes modeste dans ses actions, mais elle permet au CDTHED de se faire connaître sur le plan local et de faire entendre une autre voix auprès des collectivités territoriales, associations et autres organismes.

H. Galy : Je tiens tout d'abord à saluer le travail de l'Antenne depuis 10 ans, avec tenue régulière d'Assemblées des adhérents, permettant de s'organiser. Concernant le projet de pétition, je vois mal faire signer un texte portant uniquement sur la question des places réservées dans les autobus... Elle devrait comporter des revendications portant sur l'accessibilité proprement dite. À Dijon, les élus achètent certes des bus avec palettes, mais ils n'organisent pas la rénovation des quais pour permettre la montée en fauteuil roulant. Leur attitude est extrêmement négative. Il faut donc exiger un véritable plan de mise en accessibilité du réseau de transport en commun ordinaire, avec des tests préalables aux travaux, comme à Grenoble. La question des places réservées ne peut pas être l'axe principal de la pétition.

J-L. R. (Seyssins, 38) : Le futur tramway de Dijon sera-t-il accessible comme celui de Grenoble ?

R. Cordier : Nous avons assisté sur Dijon à deux réunions, réservées aux associations de personnes handicapées, le 15 janvier et le 10 février. On nous a dit alors que les tramways seront tous accessibles... Mais depuis ces réunions, nous n'entendons plus parler de rien. J'ai contacté la semaine dernière le Service concerné, en vain. Je vais les relancer. Concernant les handicapés visuels, le système d'annonces sonores des bus de Dijon est dans l'ensemble satisfaisant. Il est programmé pour fonctionner sans l'aide du conducteur. Ce dernier ne peut pas dire (comme c'est le cas à Lyon) qu'il faut actionner une manette pour que l'annonce sonore fonctionne... Il reste le problème de l'absence de marquage au sol indiquant la tête du bus. En effet, la plupart des handicapés visuels préfèrent monter à l'avant, de façon à se trouver près du conducteur. Nous demandons un marquage podotactile signalant l'emplacement de l'avant du bus. La pétition évoquée dans le rapport n'a pas fait l'objet d'une décision au cours de notre réunion de rentrée, il s'agit d'une piste. Aux vues des remarques émises par Henri, il va nous falloir axer notre bataille sur ce point.

H. Galy : Certes le tramway de Dijon sera accessible parce qu'il y a une norme... Mais il sera d'autant plus accessible qu'il y aura des tests avant sa mise en service, c'est-à-dire des simulations pour définir par exemple les bonnes hauteurs de quais, les bons profils des portes d'entrée, l'emplacement des boutons, l'emplacement des barres de maintien, la circulation à l'intérieur du tram, les bandes podotactiles, etc. Si l'on se contente d'appliquer la réglementation, ce sera un grand gâchis. Il sera accessible certes, mais il ne le sera pas correctement. Sur Grenoble, nous avons des conflits concernant le Service PMR de la SEMITAG, mais pour le tramway il faut reconnaître qu'il y a eu une étude très poussée bien avant la fabrication du tram. De ce fait, il n'y a pas eu de mauvaises surprises.

3 - Accessibilité [Responsables : Bérange Guillemet, Rémi Gillet]

Roger Thomas : La commission accessibilité du CDTHED se réunit chaque 2^{ème} mercredi du mois en principe, de 17h30 à 18h45, sauf pendant les congés d'été, dans un local situé 4 chemin du Chapitre à Grenoble. La commission est composée de 6 membres réguliers, qui assistent aux réunions en fonction de leur disponibilité. Deux nouvelles personnes sont venues se joindre au groupe : Sébastien Rogez et Sabine Tournebois. Ces derniers mois, la commission accessibilité a fonctionné tant bien que mal, malgré l'absence prolongée de 2 adhérents qui ont eu des problèmes de santé. Nous vous présentons une liste non exhaustive des dossiers suivis par la commission :

- Accessibilité de la Préfecture : Un des membres de la commission assiste au Comité des usagers de la Préfecture, qui a lieu une ou deux fois par an. On y discute, entre autres sujets, des travaux en cours ou en projet comme le suivi du problème du monte-escalier installé il y a quelque temps près du Poste de Police. Des travaux d'accessibilité du parvis d'entrée de la Préfecture doivent avoir lieu ainsi que la mise en place d'équipements pour les personnes mal et non voyantes, mal et non-entendantes. Le problème récurrent qui se pose est que la Préfecture est classée monument historique, ce qui interdit certains aménagements nécessaires pour compenser le handicap.

• Bureau de Poste de Grand-Place : Après de multiples courriers et rencontres avec les différentes instances, le local est finalement resté à Grand-Place. Des travaux ont eu lieu afin de le moderniser et de le rendre plus accessible. Cependant, l'accessibilité n'est pas parfaite et ce bureau ne réalise plus les opérations financières, comme auparavant. Le CDTHED projette d'envoyer un courrier à la Poste pour demander que le Bureau de Poste Lionel Terray, au Village Olympique (le plus proche de Grand-Place qui effectue ces opérations), soit rendu accessible aux PMR.

• Stade des Alpes : Le CDTHED est en contact avec la Mairie par rapport aux places de stationnement réservées dans l'enceinte même du stade. Un arrêté municipal doit être pris afin de permettre aux titulaires de la Carte Européenne de Stationnement d'accéder au parking Est. Le CDTHED souhaiterait connaître le nombre exact d'emplacements réservés.

• SDRA (Schéma Directeur Régional d'Accessibilité) de la SNCF : Des réunions, organisées par le Conseil Régional, ont eu lieu dans la banlieue lyonnaise. Les associations ont été conviées à ces réunions, des adhérents CDTHED du Rhône ont pu y assister. Ce schéma comporte 3 cibles principales : gares et matériel ferroviaire, gares et points d'arrêts routiers, services et informations. Le manque de personnes disponibles pour assister à ces réunions locales et leur éloignement géographique (jusqu'à présent, il n'y en a eu aucune à Grenoble...) rend notre participation aléatoire. À noter qu'à la Gare de Grenoble, des travaux importants viennent d'être terminés avec la création de 3 nouveaux ascenseurs desservant les quais 2, 3 et 4 et la rehausse du quai n° 2, afin de faciliter l'accès aux trains. Le CDTHED vient de recevoir une invitation à la réception des travaux, le jeudi 1^{er} octobre, à 17 heures, dans le hall de la gare.

• Gare d'Échirolles : Problème d'équipement et manque de personnel pour accueillir le public handicapé. Par manque de personnes au sein de la commission, le dossier a été mis en suspens.

• CCA (Commissions Communales d'Accessibilité) : Ces commissions sont créées dans les communes d'au moins 5000 habitants pour donner leur avis sur les projets qui leur sont soumis : permis de construire, aménagements de commerces, de bâtiments publics, etc. La CCA de Grenoble se réunit 1 ou 2 fois par an avec la plupart des associations, dont le CDTHED. Il existe par ailleurs une CGA (Commission Grenobloise d'Accessibilité) qui se réunit toutes les 3 semaines. La CGA a délégué de la CCDSA (Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité) pour donner son avis sur l'accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public) de Grenoble. Le CDTHED y assiste régulièrement. À Fontaine où les réunions semblent régulières, Henri y participe pour le CDTHED, ainsi qu'une autre adhérente à titre personnel. Henri a expressément demandé que la Commission soit systématiquement consultée avant l'établissement du cahier des charges pour les équipements nouveaux. La CCA d'Échirolles n'est pas aussi régulière, toutefois une réunion est prévue le 30 septembre. Quant aux communes de Meylan, Seyssinet-Pariset ou encore Sassenage (communes pour lesquelles un des membres de la commission du CDTHED s'est porté volontaire pour assister aux réunions), les choses sont plus longues à se mettre en place...

• Transports en commun : En matière d'accessibilité aux PMR, Grenoble et son agglomération sont en avance. Cependant, cette accessibilité du réseau général, obtenue par les associations grenobloises après une longue bataille, cache les défauts du service PMR de la SEMITAG : ces véhicules spécialisés dans le transport des handicapés sont trop vieux et ne sont pas renouvelés fréquemment, les chauffeurs pas assez nombreux, la sous-traitance au privé devient la règle. Tout cela, le CDTHED le dénonce, car ce service PMR est nécessaire et complémentaire au réseau général.

Rémi Gillet : Aménagements prévus pour faire obstacle aux 2 roues motorisées : Notre action est partie de la Villeneuve à Grenoble lorsque l'une de nos adhérentes nous a signalé en septembre 2008 l'installation de chicanes l'empêchant de circuler librement sur son itinéraire habituel. Il s'agit soit de chicanes mobiles qui nécessitent l'usage des mains et des bras, soit de barrières fixes laissant un passage d'entrée et de sortie inférieur à un 1m et un espace de rotation limité à l'intérieur de la chicane, ce qui nécessite des manœuvres longues et difficiles. Ces aménagements contreviennent à la réglementation en vigueur qui prévoit un cheminement accessible de 1m40, 1m20 lorsqu'un rétrécissement ponctuel ne peut être évité, et « *si un cheminement pour piétons comporte un dispositif de passage sélectif, ou chicane, sans alternative, ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 mètre par 1,30 mètre* ». Nous ne pouvons accepter aucune dérogation à cette réglementation qui prévoit déjà des mesures dérogatoires dans des cas de force majeure. Si la circulation de certains engins motorisés pose problème, les personnes handicapées n'ont pas à faire les frais d'aménagements au moindre coût et de compromis qui ne touchent qu'une catégorie d'usagers, la plus vulnérable. Depuis un an, nous multiplions les actions : envoi de courriers à la Mairie de Grenoble et d'Échirolles, rassemblement le 5 juin en présence des médias, prises de position en CGA, rencontre avec le Maire de Grenoble le 6 juillet, déplacements pour tester une chicane modifiée et constater que les modifications apportées ne permettent pas une accessibilité conforme à la réglementation. Malgré cela, la Ville de Grenoble a déclaré vouloir demander une dérogation auprès de la CCDSA. Le CDTHED a décidé d'écrire aux membres de la commission

représentant les personnes handicapées et au Préfet pour leur demander de refuser cette dérogation.

Malgré la bonne volonté des membres de la commission accessibilité, il faut faire avec les contraintes des uns et des autres... La commission ne peut donc pas s'occuper de tous les dossiers. Nous renouvelons notre appel aux bénévoles. Nos actions, ce sont des réunions, des actions sur place, des comptes rendus, des courriers, l'étude de dossiers, l'étude de documentations, etc. Même celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, mais qui ont Internet peuvent donner un coup de main en faisant des recherches en rapport avec les dossiers pour lesquels nous menons des actions.

C. L. (Grenoble) : Dernièrement je me suis rendue sur le lieu où se trouve la chicane modifiée, pour faire un nouvel essai sans me faire aider par une tierce personne. Ce fut très difficile pour moi.

M. Jacquet : L'APF se bat à vos côtés et quelquefois parallèlement sur ce problème de chicanes. Il y a déjà trois ou quatre ans à Varcès, des chicanes mobiles ont été installées. Nous en voyons également dans d'autres villes telles que Voiron. Les fabricants passent dans les Mairies faire leur publicité en prétendant qu'ils respectent les normes... Les élus ou les techniciens qui les achètent le font au départ en toute bonne foi. Notre rôle est effectivement de démontrer que ce n'est pas possible pour des personnes seules. On nous dira qu'une personne se déplaçant en fauteuil électrique est souvent accompagnée, et que l'accompagnateur peut l'aider... Cette réponse n'est pas acceptable ! Il faut défendre l'autonomie de chacun. Et ces chicanes sont contre l'autonomie des personnes. Nous sommes défavorables à ces dérogations : les derniers aménagements sont un petit peu mieux, mais ils empêchent la circulation. C'est aux élus et techniciens de trouver un autre système, nous, nous défendons nos droits et notre liberté d'accessibilité.

T. G. (Villeurbanne) : La Société Ambedia et le Sytral (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) vont mettre en place un système qui permettra aux personnes munies d'un téléphone portable avec synthèse vocale de connaître la fréquence, les arrêts et la direction des véhicules de transport en commun (métro, tram).

C. V. (Villeurbanne) : Au mois d'août, j'ai pris le téléférique de la Bastille à Grenoble. J'ai bien apprécié parce que le téléférique est stoppé pour faciliter la montée et la descente dans les bulles des usagers handicapés.

A-M. D. (Vaulx-en-Velin, 69) : Sur Vaux-en-Velin, j'ai assisté entre janvier et juin à beaucoup de réunions avec la Mairie. J'ai fait passer des documents sur les chicanes mobiles, car ils voulaient en installer... Cela leur a permis de comprendre que ces chicanes posent un réel problème. Nous sommes allés sur place avec un fauteuil roulant. C'est en grande discussion à l'heure actuelle avec la Mairie, et également avec les responsables de ces chicanes.

H. Galy : Les chicanes mobiles ont effectivement fait l'objet d'un dépôt de brevet et d'une campagne de promotion dans des salons où effectivement les élus ont cru, souvent de bonne foi, qu'il s'agissait d'une solution miracle. L'inventeur dispose d'un site Internet avec une animation où l'on voit un fauteuil roulant franchir sans problème la chicane mobile... Dans la réalité, c'est un autre problème ! J'ai siégé hier à la CCA de Fontaine. Un élu avait entendu parler de ces chicanes... Je lui ai expliqué que nous étions en conflit avec la ville de Grenoble à ce propos. Les véhicules à moteur créent des nuisances et des dangers dans les zones réservées aux piétons. Il existe une solution efficace : la surveillance de ces zones et la répression des contrevenants. Les municipalités veulent faire des économies en mettant des chicanes plutôt que du personnel... Or, il n'existe pas de solutions techniques qui empêchent les petits véhicules à moteur de passer sans gêner les fauteuils roulants : on voit de plus en plus de mini motos, très compactes, qui passent là où les fauteuils roulants ne passent pas ! On ne peut utiliser des chicanes que pour casser la vitesse. Dans son dernier courrier, le Maire de Grenoble, M. Michel Destot, nous indique qu'il va présenter une demande de dérogation à la CCDSA... Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Mme Jacquet : il faut refuser cette demande. Sinon, lorsque d'autres municipalités apprendront qu'à Grenoble ce type de chicanes a été accepté, elles en feront de même. Grenoble étant censé être un modèle d'accessibilité, ces chicanes seraient installées dans toute la France !

R. Gillet : Dans le compte-rendu rédigé par la Mairie de Grenoble suite à la réunion de la CGA du 10 septembre, les déclarations de certains représentants des associations ont été « arrangées » afin de faire croire qu'ils ont donné leur accord, ce qui n'est pas vrai... La Mairie de Grenoble essaye de passer en force pour nous mettre devant le fait accompli. Il faut tout faire pour empêcher l'aboutissement de la demande de dérogation voulue par la Municipalité.

J-L. R. (Seyssins, 38) : Le CDTHED a-t-il été invité à la manifestation sur l'accessibilité organisée aujourd'hui à Grenoble ?

H. Galy : Oui, mais il n'était pas possible d'y participer : la priorité pour nous, c'était la présente AG dont la date a été fixée et annoncée publiquement depuis trois mois.

4 – Questions d'actualité

H. Galy : Michel Ferran, pour la CDHR, m'a chargé de soulever deux points concernant la dépendance. D'abord, M. Philippe Bas, ancien ministre chargé de l'emploi et des affaires sociales, a proposé pour financer la prise en charge de la dépendance d'instaurer une deuxième « Journée de Solidarité » se rajoutant à celle déjà existante. Rappelons que notre Association s'est prononcée contre la Journée de Solidarité, considérant que ce sont les salariés, notamment les salariés handicapés qui la financent par le travail gratuit. Par ailleurs, c'est une remise en cause du rôle de la Sécurité Sociale. Le CDTHED, dans sa plate-forme revendicative adoptée lors de l'AG Extraordinaire de mars 2008, revendique au contraire la prise en charge intégrale par l'Assurance Maladie de la dépendance. Deuxième point, c'est le projet de réforme de la tarification des maisons de retraite. Une partie du financement est déjà payée par les résidents et les familles, pour qui cela représente des sommes considérables. Cependant, il existe malgré tout des critères de fixation du tarif. Le projet vise à déréglementer cette tarification, ce qui se traduirait par l'explosion des prix. Il va falloir être attentif parce que le CDTHED défend les intérêts de tous les handicapés, aussi bien les enfants que les adultes, ou les personnes âgées devenues handicapées du fait de la maladie ou de l'âge.

Autre question : Il y a deux ans, avec d'autres associations, nous avons lancé une pétition pour l'alignement de l'AAH (Allocation Aux Adultes Handicapés) et de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, ex-Minimum Vieillesse) sur le SMIC. Nous avons participé en mars 2008 à une grande manifestation nationale à Paris organisée par d'autres associations, notamment l'APF. Nous avons également organisé une délégation au Ministère en juin 2008 pour remettre 4000 signatures. Comment poursuivre ? Nous continuons à recevoir sur Internet des signatures ou des témoignages concernant des situations critiques. Notre Association a des moyens certes limités, mais elle ne peut pas rester sans réagir. Je propose que le Bureau soit mandaté pour que le CDTHED prenne l'initiative de relancer cette campagne sous une forme appropriée. Je soumetts une idée à la discussion, il peut y en avoir d'autres... Nous pourrions demander aux parlementaires de déposer une proposition de Loi qui alignerait l'AAH et l'ASPA sur le SMIC, et rendrait ces prestations indépendantes du revenu du conjoint ou du concubin. Chaque adhérent pourrait se saisir de cette initiative en demandant au Conseil Municipal de sa commune d'adopter une délibération en ce sens.

F. A. (Chimilin, 38) : Il faut soumettre cela au Député-Maire de Gières afin qu'il fasse suivre au niveau du Parlement.

P. Bonhomme : Il faut chercher dans les lois déjà existantes un article disant qu'un revenu ne peut pas être inférieur au SMIC, qui est un minimum vital, et l'utiliser pour dire que la situation actuelle est indécente.

R. Cordier : Il semble que l'on veuille réserver l'AAH aux personnes qui ne sont pas « employables » (je n'aime pas personnellement ce terme, car c'est vraiment les prendre pour des objets !). Cette idée aurait pu être valable il y a 30 ou 40 ans parce qu'à cette époque le chômage était moins important... Mais comment voulez-vous qu'aujourd'hui une personne capable de travailler puisse avoir un emploi puisqu'on n'a pas de postes à lui proposer ? La proposition d'Henri est bonne. On pourrait aussi argumenter en disant que pour la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) on ne demande pas les ressources du conjoint ou du concubin.

M-L. L. (Villeurbanne) : Dans les personnes « employables » on compte celles pouvant être placées en ESAT. Si la Commission estime que la personne est employable, elle lui supprimera l'AAH... D'ailleurs, il est prévu d'augmenter considérablement le nombre de places en ESAT.

R. Cordier : Si l'on augmente le nombre de places en ESAT, ce n'est pas anodin. Il faut savoir que le terme de ESAT n'a pas été créé pour faire joli. En effet, dans le nom ESAT, il y a le mot « Service », ce qui veut dire que l'ESAT peut mettre à la disposition des entreprises ordinaires des personnes exerçant dans un ESAT. Pour l'entreprise c'est tout bénéfique parce que ces travailleurs ne sont pas payés par l'entreprise, mais par l'ESAT.

H. Galy : Non, l'AAH ne sera pas supprimée aux travailleurs handicapés des ESAT, mais il s'agit de créer deux AAH, l'une au rabais pour le plus grand nombre (les handicapés « employables »), l'autre un peu plus élevée, mais encore bien inférieure au SMIC pour une petite minorité (ceux qui ne sont pas « employables »). Cela a déjà commencé

avec la Garantie de Ressources. Les ESAT coûtent cher. Il existe des projets de réformes dans les cartons du Ministère dont le but est d'abaisser leur coût et de l'aligner sur les EA (Entreprises Adaptées). Rappelons qu'on a déjà transformé les Ateliers Protégés en EA, lesquelles peuvent être créées par une entreprise à but lucratif. Il ne faut donc pas s'attendre à une augmentation considérable du nombre de places en ESAT dans le cadre actuel... D'ailleurs, les futures ARS (Agences Régionales de Santé) seront là pour y veiller !

R. Cordier : Déjà en 1993, un Directeur de CAT nous avait dit : « *Maintenant, nous sommes obligés de nous séparer des personnes qui ne sont pas capables d'avoir du rendement* ». Rapprocher les ESAT des EA implique une capacité supérieure de rendement. Soit, mais alors il faut que les personnes des ESAT aient les mêmes droits que celles des EA, c'est-à-dire avoir droit au chômage, obtenir les mêmes droits reconnus à tous les travailleurs qui exercent dans une entreprise ordinaire, puisque l'EA c'est l'antichambre de l'entreprise ordinaire.

C. V. (Villeurbanne) : Dans les ESAT, il y a des ateliers artisanaux tels que la vannerie, le cannage, le paillage, etc. Si on exige un rendement plus élevé, alors c'est la qualité qui tombera ! Nous allons être pénalisés.

Y. A. (Lyon) : L'ESAT fait-il toujours partie du Ministère de la Santé et l'EA du Ministère du Travail ?

R. Cordier : L'ESAT dépend toujours du Ministère de la Santé... Si l'on veut rapprocher l'ESAT de l'EA, il va bien falloir faire quelque chose !

H. Galy : Le danger, c'est un changement de statut entraînant un moindre financement de l'ESAT et effectivement une exigence de rentabilité. Les ateliers non rentables seront fermés. Ceux qui y travaillent seront reclassés dans des ateliers plus productifs avec plus d'exigences, ou bien ils seront classés inaptes... Dans ce cas, certains seront placés en foyer occupationnel, la plupart seront renvoyés à la maison. Roland a parlé du « droit au chômage »... Attention : en ESAT, le travailleur handicapé ne peut pas être licencié : il faut préserver absolument cet acquis !

A-M. D. (Vaulx-en-Velin, 69) : Je connais un cas précis de personne handicapée qui en 2007 a été d'une part licenciée illégalement de son ESAT, d'autre part mise à la porte du foyer d'hébergement... Si je n'avais pas été derrière, elle se retrouvait en foyer occupationnel. Grâce à nos interventions, elle a pu reprendre son travail.

R. Cordier : Un article paru dans le Monde du 27 août tire la sonnette d'alarme sur le fonctionnement des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) qui, dans certains départements, connaissent de gros problèmes. Cela a des conséquences sur les CDAPH (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui statuent sur nos dossiers. En Côte d'Or comme ailleurs, vous pouvez demander à être entendu au préalable par un Comité restreint de la CDAPH. Récemment, j'ai accompagné une adhérente qui est venue exposer ses problèmes devant le Comité, composé ce jour-là de deux personnes représentant chacune une association de personnes handicapées. L'adhérente ayant indiqué que l'entreprise dans laquelle elle travaille envisage de la mettre en retraite pour invalidité, l'un des membres du Comité a alors déclaré qu'il était préférable d'attendre la réponse de la Sécurité Sociale, ce qui revenait de fait à refuser son dossier sans l'examiner... Je me suis opposé à cela en disant que l'on ne pouvait pas préjuger de la décision qui sera prise. En conclusion, j'invite les handicapés à se défendre avec l'aide d'une association, et exiger d'être entendus par la CDAPH en séance plénière, conformément à la Loi.

H. Galy : Nous allons conclure provisoirement, mais le débat continue. Vous pouvez soulever des questions qui vous tiennent à cœur auprès du Bureau du CDTHED, ou bien envoyer des contributions à la Lettre du CDTHED. Rappelons que l'Association a adopté un Manifeste pour le droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits, dans lequel nous revendiquons une authentique insertion sociale et l'abolition de toutes ségrégations concernant les handicapés, les personnes malades ou âgées et leurs familles. Pour cela, nous exigeons le retrait de toutes les lois, décrets, arrêtés et circulaires contraires à ces droits, notamment l'abrogation de la Loi du 11 février 2005 qui organise la mise sous tutelle des handicapés et des familles par les Conseils Généraux, l'État et les Administrations au travers des MDPH, et l'abrogation de la Loi du 30 juin 2004 qui a instauré la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie) et la corvée de la Journée de Solidarité. J'invite chaque adhérent à faire connaître l'Association et nos revendications, au travers des discussions et de la diffusion de la plaquette de l'Association ou de la Lettre du CDTHED.

- **L'AG décide de mandater le Bureau du CDTHED pour relancer la campagne sur la question des ressources.**

5 - Vote des quitus

Calcul du quorum : 4 cotisations (3 renouvellements + 1 nouvelle adhésion) ayant été remises lors de l'AG, il y a 175 adhérents à jour de cotisations (avec la CDHR : membre de droit). 38 adhérents à jour de cotisation sont présents, porteurs au total de 41 procurations validées (7 procurations invalidées). On compte donc $38 + 41 = 79$ mandats valables. $Quorum = 79 / 175 = 45 \%$ (les statuts exigent 25 % minimum).

- **Le quitus est accordé pour le rapport moral, à l'unanimité.**
- **Le quitus est accordé pour le rapport financier, à l'unanimité moins 2 abstentions.**

6 - Élections statutaires

H. Galy : Les 4 membres sortants de la Commission des Conflits sont à nouveau candidats. Pour le Bureau, nous avons 20 candidats, dont 3 nouveaux : Anne-Marie Dureux, Magali Fenard et Sébastien Rogez. Laurent Dinet ne se représente pas. Parmi les 20 candidats, il y a 14 adhérents de l'Isère, 3 du Rhône, 2 de Côte d'Or et 1 de Saône et Loire.

M-L. L. (Villeurbanne) : Si je comprends bien, nous allons voter pour tout le monde en même temps ? Ce n'est pas très logique !

H. R. (Dijon) : Ayant fait partie de plusieurs associations, de plusieurs CA (Conseils d'Administration) et de plusieurs Bureaux d'associations, nous avons eu durant le voyage une petite discussion sur le sujet. Il me semble qu'un CA est obligatoire de par la Loi de 1901. Le CA est élu par l'AG, et le Bureau est élu par le CA.

H. Galy : C'est faux. Lisez les textes : la Loi de 1901 et son décret d'application du 16 août 1901 prévoient simplement qu'une association comprend au moins deux membres. Tout ce qui concerne l'administration de l'Association est fixé par les statuts... D'ailleurs, en cas de litige, les tribunaux se basent sur les statuts ! Or, les statuts du CDTHED prévoient un Bureau et une Commission des conflits, donc il n'y a pas de « CA du CDTHED »... (Par contre, les associations reconnues d'utilité publique ou agréées Jeunesse et Sport doivent suivre des règles beaucoup plus contraignantes.) Du fait que nous ne demandons pas de subventions, nous sommes totalement libres de rédiger nos statuts comme nous le souhaitons ! Notre seule obligation : déclarer le Bureau à la Préfecture.

Les statuts du CDTHED prévoient que si un adhérent le demande, l'élection s'effectue à bulletins secrets, sinon le vote se fait à mains levées. Mais dans notre Association nous sommes assez contents en général d'avoir des adhérents volontaires pour participer au Bureau parce que cela veut dire qu'ils vont faire du travail, militer à la mesure de leurs moyens et de leur handicap. Il y a toujours d'autres adhérents qui donnent des coups de main ponctuels, mais c'est le Bureau qui dirige et donne l'impulsion. De plus, nos adhérents étant en général handicapés, ils sont souvent malades : sur un Bureau de 18 ou 20, nous avons toujours au moins 2 ou 3 membres indisponibles. Pour toutes ces raisons, nous préférons avoir un Bureau le plus large possible, et éviter ainsi de décourager les bonnes volontés en éliminant des candidats...

L. Frison : Nous avons eu de longues discussions en Bureau ainsi qu'en AG. Dans le CDTHED, il y a une tradition basée sur le fait que dans notre Association il y a essentiellement des personnes en grande difficulté motrice, et qu'il paraît très difficile d'organiser un vote avec des bulletins ou des choses de ce genre. Sur le fond, nous avons toujours été satisfaits de cette manière de procéder qui donne de bons résultats. Il ne s'agit pas de dire celui-là je l'aime ou je ne l'aime pas. Des personnes avec qui l'on n'a pas d'affinité peuvent ainsi s'investir dans le Bureau, comme les autres. Voter nom par nom, cela voudrait dire sanctionner des personnes... Cela n'est pas souhaitable.

M-L. L. (Villeurbanne) : On peut faire constater le travail ou faire constater différentes choses qui ne conviennent pas, et c'est à ce titre là que l'on peut voter ou ne pas voter pour quelqu'un... Il ne s'agit pas d'une question d'affinité !

H. Galy : Nous appliquerons les statuts. S'il y a des candidats qui ne vous plaisent pas, vous pouvez demander un vote à bulletin secret. J'attire cependant votre attention sur la complexité du vote à organiser du fait de la diversité des

handicaps représentés dans cette AG : certains adhérents auront besoin d'aide pour remplir le bulletin de vote... Il faut savoir aussi qu'à ce moment-là c'est un vote mandat par mandat, c'est-à-dire que ceux disposant de procurations voteront une, deux ou trois fois maximum. Il faut réaliser aussi que nous avons peu d'adhérents valides, qui font déjà beaucoup de travail, on ne peut pas les charger de trop de tâches supplémentaires...

F. A. (Chimilin, 38) : Cela fait plus de 20 ans que nous existons et que nous fonctionnons très bien comme ça.

M. Jacquet : N'étant pas adhérente au CDTHED, je me permettrai de donner un point de vue extérieur pour essayer d'aider à débloquer la situation... J'ai cru comprendre que Madame ne demande pas le vote à bulletins secrets, mais qu'elle demande le vote nom par nom (à main levée), ce qui n'est pas permis par les statuts. Est-ce exact ?

M-L. L. (Villeurbanne) : En effet, je ne demande pas de vote à bulletins secrets aujourd'hui parce que c'est trop difficile à organiser maintenant, dans la situation présente... Mais sur le fond, je regrette de ne pas pouvoir voter nom par nom.

Laurent Travard (Villeurbanne) : Nouvel adhérent, je souhaite participer au Bureau du CDTHED.

R. Cordier, H. Galy : Les statuts actuels ne prévoient que 20 membres au plus... Nous proposons que Laurent soit invité régulièrement aux réunions de Bureau, et que l'on propose à l'AG 2010 d'augmenter cette limite de 20.

S. G. (Lyon) : Est-ce que les personnes qui démissionnent ont le droit de se présenter au Bureau ?

A-M. D. (Vaulx-en-Velin, 69) : L'année passée, Thierry était déjà membre du Bureau du CDTHED, mais il n'a pas pu participer au Bureau de l'Antenne du Rhône comme il le souhaitait. Ce n'est pas normal.

H. Galy : L'un des candidats au Bureau du CDTHED a démissionné de sa responsabilité de correspondant CDTHED dans le Rhône, mais il n'a démissionné ni du CDTHED, ni du Bureau, et il est à jour de sa cotisation pour l'année 2009. À partir de là, il peut être candidat, comme les autres. Concernant le fonctionnement de l'Antenne du Rhône et son Bureau (à ne pas confondre avec le Bureau du CDTHED), il y a eu des problèmes effectivement. Le Bureau qui va être élu ce soir devra faire des propositions précises afin de ne pas répéter les erreurs commises par le passé. Nous réunirons tous les adhérents concernés en octobre ou novembre pour en discuter.

[En accord avec l'intéressé, il est convenu d'inviter Laurent Travard à chaque réunion de Bureau en attendant la prochaine AG et une modification des statuts permettant d'élargir le Bureau du CDTHED à un plus grand nombre de membres. Aucun adhérent n'ayant demandé des élections à bulletins secrets, il est procédé à un vote à mains levées.]

Pour le Bureau, il y a 20 candidats : Monique Brack, Marie-Thérèse Cordier, Roland Cordier, Anne-Marie Dureux, Magali Fenard, Henri Galy, Jean-Pierre Garros, Rémi Gillet, Bérandère Guillemet, Thierry Guillet, Alexandre Lambert, Chantal Leveau, Olivier Malecki, Catherine Pioud, Danielle Rochefort, Sébastien Rogez, Laurence Thomas, Roger Thomas, Christophe Vallet, Georges Vasquez.

• Tous sont élus, par 64 pour et 15 contre.

Pour la Commission des conflits, les 4 membres sortants se représentent : François Ansaldi, Anne Bonhomme, Lucile Frison, Sophie Marin-Cudraz.

• Tous sont élus, à l'unanimité – 3 abstentions.

[Il est environ 18h lorsque prend fin cette AG. La conférence de presse prévue à 18h15 a été annulée du fait de l'absence des représentants de la Presse.]